

# FICHE D'INSCRIPTION 2023 - 2024

Ateliers de création – Spectacle Vivant / Théâtral à partir de 9 ans

Organisé par la mairie de Brionne et encadré par l'association Les Petites Fripouilles

Début des ateliers semaine du 14 septembre 2023 / Fin des ateliers juin 2024



**MERCI D'ECRIRE EN LETTRE MAJUSCULE**

**Participant(e)**

**Nouvelle inscription**

**Réinscription**

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance ...../...../..... Age : .....  Fille  Garçon

**Ados et Adultes** : le mercredi de 21h15 à 23h

**Jeunes** (- de 18 ans) : le jeudi de 17h30 à 19h

PHOTO  
d'identité

**Parents**  **Représentant légale** (si l'inscription est pour un mineur)

**Mère :**

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Téléphones (fixe) .....(Portable) .....

E-mail .....@.....

**Père :**

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Téléphones (fixe) .....(Portable) .....

E-mail .....@.....

- Nous nous engageons à prendre connaissance de la Charte du Participant LPF et à la respecter.
- Nous nous engageons à respecter le calendrier de l'atelier de l'année 2023/2024.
- Nous déclarons autoriser par la présente l'association à utiliser toutes les photos ou vidéo prises durant l'année et sur lesquelles notre enfant paraît à des fins, en rapport avec la promotion et l'information de l'atelier et du spectacle. (Pour une durée de 5 ans à venir)
- J'autorise les intervenants, lors des activités auxquelles notre enfant participe, à prendre toutes les mesures médicales nécessaires à son bien-être s'il s'agit d'un cas d'urgence.
- Je dégage de toute responsabilité les intervenants pour toute faute imputable au non-respect par notre enfant des consignes données.
- **POUR LES JEUNES (9/15 ANS)**: Je m'engage à régler au trésor public les cotisations trimestrielles de 30 € pour les Brionnais et 40 € pour les hors commune. **POUR LES ADULTES** (à partir de 16 ans) : 60 euros par trimestre pour les Brionnais et 75 € par trimestre pour les hors commune.

**A joindre à cette fiche : Adhésion de 15 € pour l'année** (participation assurance et adhésion annuelle à l'association LPF)

Règlement par chèque à l'ordre « LES PETITES FRIPOUILLES » N° de chq : .....

Fais-le ..... à .....

Nom, prénom et Signature de la mère et Nom, prénom et Signature du père

ou Représentant Légal



## FICHE SANITAIRE DE LIAISON année : 2023 2024

A remettre au responsable du groupe à la première séance de l'année ou à envoyer avec la fiche d'inscription à l'adresse suivante :  
- LES PETITES FRIPOUILLES - 21 rue des Canadiens – 27800 BRIONNE

Ces données sont confidentielles et ne seront accessibles qu'aux intervenants et responsables de l'association.

NOM..... Prénom .....

Né(e) le ..... Age : ..... À ..... Sexe : M F

Tel : ..... Portable perso : .....

Adresse Mail (en majuscules) : .....@.....

N° de Sécurité Sociale adhérent (parents) .....

N° allocataire C.A.F. : .....

Assurance Familiale couvrant l'adhérent : .....

Mutuelle

(Nom et adresse) : .....

### A JOUR DES VACCINS OBLIGATOIRES

OUI

NON

### DATES DES DERNIERS RAPPELS (si possible)

Diphtérie	.....
Hépatite B	.....
Tétanos	.....
Rubéole-Oreillons-Rougeole	.....
Poliomyélite	.....
Coqueluche	.....
Ou DT Polio	.....
BCG	.....
Ou Tétracoque	.....
Autres (préciser)	.....

**Entourer les maladies que le jeunes a déjà eues :**

Rubéole – Varicelle – Angine – Rhumatisme – Scarlatine – Coqueluche – Otite –  
Rougeole – Oreillons – Asthme - Allergie alimentaire – Allergie médicamenteuse

**Difficultés de santé à signaler ( Maladies , accidents, crises, hospitalisations, opérations..., précautions à prendre...) :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Actuellement, l'enfant suit-il un traitement ? Oui non

Si oui, lequel

.....

**Autres information et recommandations utiles des parents**

*(Votre enfant porte-t-il des lentilles, lunettes, prothèses dentaires, problèmes familiaux, stresse, angoissé...)* :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Autorisation pré-adolescents et adolescents (11 ans et plus)**

Je soussigné ..... Responsable légal de l'adhérent l'autorise à quitter seul l'atelier théâtre. Je l'autorise à partir seul.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, et autorise le responsable à prendre toutes mesures médicales ou chirurgicales reconnues nécessaires.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'inscription à la MJC.

Fait à ....., le .....

**Signature du responsable légal (Précédée de la mention « lu et approuvé »)**



Compagnie  
**Les Petites  
FRIPOUILLES**

Tél. 06 01 49 96 63 / lpf.spectacles@laposte.net

21 côte des canadiens  
27800 BRIONNE

Siren : 414 547 356 00017 / Ape : 9002Z

Licences spectacles : N°2 2-1080870 - N° 3 3-1080871

# AUTORISATION D'UTILISATION DE DROIT À L'IMAGE À TITRE GRACIEUX

## ECRIRE EN MAJUSCULE

Majeur  Mineur

**Personne concernée par cette autorisation ( Figurant sur les vidéos ou les photographies)**

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_ Né le : \_\_\_\_\_

Adresse (n°/rue) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

**A remplir par le représentant légal (si la personne mentionnée ci-dessus est mineure)**

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_ Né le : \_\_\_\_\_

Adresse (n°/rue) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

## Autorise

La Cie Les Petites Fripouilles basée à Brionne en Normandie et représenté à ce jour par le président monsieur EVANN POMMIER à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser , sans contrepartie financière (*avant, pendant ou après les périodes de tournage*), la (ou les) photographie(s), le film et ou l'enregistrement audio me représentant, prises/réalisées dans le contexte des activités de la Cie LES PETITES FRIPOUILLES et de la création :

**TITRE : ATELIERS DE CREATION** Année : **2023 2024**

Les œuvres pré-citées seront utilisées par la Cie les petites fripouilles afin de communiquer et promouvoir l'association et des projets. L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de l'association, sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche) ou dématérialisée, via Internet et en particulier sur le site de l'association, le Facebook, la chaine Youtube,...etc sans prétendre à aucune rémunération. Des diffusions publiques pourront être organisées. Si l'association devait disparaître ou être mise en sommeil, les droits seront confiés au dernier président en exercice. L'association pourra faire tout usage des œuvres, dans les limites pré-citées et à l'exclusion d'un usage promotionnel. La présente autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à ma réputation, à mon image, à ma vie privée et à mon intégrité.

Il est entendu que le Représentant légal de l'association s'engage à ne diffuser aucune image dégradante, humiliante ou portant atteinte à la dignité du Figurant conformément à la loi sur les droits à l'image.

Cette autorisation est consentie dans les mêmes conditions citées ci-dessus et avec le consentement du représentant légal de l'association au(x) réalisateur(s) et photographe(s) nommé(s) ci-dessous:

1- \_\_\_\_\_ 2- \_\_\_\_\_

Mentions particulières ou remarques

Adhère aux clauses ci-dessus et accepte de s'y soumettre.

Fait à Brionne Le \_\_\_\_\_ 2023

Signature du CONTRACTANT ou du REPRESENTANT LEGAL

Signature du mineur

# Charte Atelier de création

## Contrat moral d'engagement du participant et sa famille

### Exemplaire à rendre signé à la compagnie

Ce contrat est destiné aux participants des ateliers théâtre de la C<sup>ie</sup> Les Petites Fripouilles adultes et jeunes ainsi qu'à leurs parents. Participer à un atelier théâtre ou à un spectacle vivant est une aventure exaltante qui demande un investissement personnel important. Cela implique, comme dans toute collectivité, des règles à respecter qui sont données pour le bon fonctionnement de l'atelier. Ce contrat moral précise quelques règles élémentaires et les engagements que chacun est tenu de respecter, mais aussi de faire respecter.

#### A/ L'engagement personnel du participant et de ses parents (pour les mineurs)

##### L'inscription à l'atelier théâtre, implique :

- Une volonté de s'investir et de donner le meilleur de soi-même.
- Le respect des règles de la collectivité.
- Un engagement à participer à toutes les séances sauf cas exceptionnel. (Prévenir de l'absence)
- Une disponibilité lors de la semaine de représentation en fin d'année scolaire.
- Le respect des autres participants, des intervenants, des consignes et des règles de sécurité.
- La connaissance des textes par cœur pour le bon fonctionnement des répétitions et du spectacle.
- Le respect du lieu et du matériel (techniques, costumes, accessoires...)
- Le respect des horaires de début et de fin de séances.
- La participation à la conception des costumes, des accessoires et des décors du spectacle ainsi qu'à la diffusion des outils de communication pour la promo de la création.
- A partir de janvier, un engagement à ne pas quitter l'atelier avant les représentations de fin d'année, cela pourrait mettre en péril la création et le groupe.

##### Important

**Chacune des absences, a des conséquences sur le bon fonctionnement de l'atelier, et peuvent si elles sont fréquentes remettre en cause le projet collectif. Nous nous réservons le droit, après discussion avec l'élève et ses parents, de suspendre sa participation à l'atelier. (Un calendrier prévisionnel des séances de l'année vous sera donné lors des premières séances). Il est important que le dialogue et l'échange entre les parents, les enfants et les intervenants soit le plus ouvert possible.**

#### B/ Mise en scène

Les différents rôles sont distribués selon le niveau et les possibilités de chacun. Quel que soit le rôle attribué, il a toute son importance dans l'ensemble de la création et du spectacle. Les consignes indiquées par le metteur en scène doivent être respectées pour servir la qualité de la création. Chacun doit disposer des moyens de progresser.

#### C/ Costumes, accessoires et décors

Les costumes et les accessoires sont confectionnés avec le plus grand soin. Chacun doit se sentir responsable de ceux-ci. En cas de disparition ou détérioration, il convient de nous en avertir dès que possible.

##### L'élève et les parents s'engagent à :

- Gérer avec soin le (ou les) costume(s) qui lui est (sont) confié(s).
- Ne rien modifier à un costume sans l'avis des intervenants.
- Rendre les costumes lavés suivant les consignes données et aux dates prévues.
- Prendre soin des accessoires qui y sont rattachés. La préparation des accessoires est à la charge de chacun, lors des répétitions et des spectacles.
- 

---

**Initiales des signataires :**

Nous demanderons une aide dans l'année aux parents et aux participants pour la confection et fabrication des décors, costumes et accessoires. Des temps seront organisés à cet effet si besoin. Il est important que parents et jeunes participes et s'implique le plus possible pour la réussite du projet.

## D/ Droit à l'image

Le participant (et ses parents pour les mineurs) autorise l'association « Les Petites Fripouilles » à utiliser l'image de l'élève sur tous supports (Photos, site internet, affiche, pub, vidéo, DVD, CD, etc) pour la communication du spectacle et de l'atelier. **Une autorisation devra être signée à cet effet.**

### Fournitures à prévoir dès septembre :

- Un lutin d'une vingtaine de vues
- Un cahier et des stylos.

## E/ SEANCES

**Lieux :** Salle des fêtes ou salle Gaston Taurin (selon les dispo des salles)

Le calendrier fourni en début d'année n'est pas figé. Il est possible que certaines séances soient annulées ou déplacées en fonction des besoins, des disponibilités ou des impératifs de nos intervenants.

## ATTENTION - IMPORTANT

**Les intervenants se dégagent de toute responsabilité en ce qui concerne les disparitions éventuelles d'objets personnels (bijoux, montres, argent, téléphone portable...).**

**L'association en concertation avec l'intervenant et les représentants de la commune se réserve le droit de mettre un terme à la participation aux ateliers d'un jeune si celui si ne respecte pas les règles évoquées dans ce contrat moral.**

Fait en deux exemplaires le 1er Septembre à Brionne



## **A remplir et nous retourner avec la fiche d'inscription**

**A l'adresse suivante : Les petites fripouilles 21 rue des Canadiens – 27800 Brionne  
Ou à redonner en mains propres avant fin septembre**

Nous avons pris connaissance et nous acceptons tous les termes et toutes les conditions du fonctionnement de cet atelier.

Le participant à l'atelier

Nom, prénom : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature

Les parents ou représentant légal (obligatoire pour les mineurs)

Nom, prénom : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature(s)





# Charte Atelier de création

## Contrat moral d'engagement du participant et sa famille

### Exemplaire pour la famille

Ce contrat est destiné aux participants des ateliers théâtre de la C<sup>ie</sup> Les Petites Fripouilles adultes et jeunes ainsi qu'à leurs parents. Participer à un atelier théâtre ou à un spectacle vivant est une aventure exaltante qui demande un investissement personnel important. Cela implique, comme dans toute collectivité, des règles à respecter qui sont données pour le bon fonctionnement de l'atelier. Ce contrat moral précise quelques règles élémentaires et les engagements que chacun est tenu de respecter, mais aussi de faire respecter.

#### A/ L'engagement personnel du participant et de ses parents (pour les mineurs)

##### L'inscription à l'atelier théâtre, implique :

- Une volonté de s'investir et de donner le meilleur de soi-même.
- Le respect des règles de la collectivité.
- Un engagement à participer à toutes les séances sauf cas exceptionnel. (Prévenir de l'absence)
- Une disponibilité lors de la semaine de représentation en fin d'année scolaire.
- Le respect des autres participants, des intervenants, des consignes et des règles de sécurité.
- La connaissance des textes par cœur pour le bon fonctionnement des répétitions et du spectacle.
- Le respect du lieu et du matériel (techniques, costumes, accessoires...)
- Le respect des horaires de début et de fin de séances.
- La participation à la conception des costumes, des accessoires et des décors du spectacle ainsi qu'à la diffusion des outils de communication pour la promo de la création.
- A partir de janvier, un engagement à ne pas quitter l'atelier avant les représentations de fin d'année, cela pourrait mettre en péril la création et le groupe.

##### Important

**Chacune des absences, a des conséquences sur le bon fonctionnement de l'atelier, et peuvent si elles sont fréquentes remettre en cause le projet collectif. Nous nous réservons le droit, après discussion avec l'élève et ses parents, de suspendre sa participation à l'atelier. (Un calendrier prévisionnel des séances de l'année vous sera donné lors des premières séances). Il est important que le dialogue et l'échange entre les parents, les enfants et les intervenants soit le plus ouvert possible.**

#### B/ Mise en scène

Les différents rôles sont distribués selon le niveau et les possibilités de chacun. Quel que soit le rôle attribué, il a toute son importance dans l'ensemble de la création et du spectacle. Les consignes indiquées par le metteur en scène doivent être respectées pour servir la qualité de la création. Chacun doit disposer des moyens de progresser.

#### C/ Costumes, accessoires et décors

Les costumes et les accessoires sont confectionnés avec le plus grand soin. Chacun doit se sentir responsable de ceux-ci. En cas de disparition ou détérioration, il convient de nous en avvertir dès que possible.

L'élève et les parents s'engagent à :

- Gérer avec soin le (ou les) costume(s) qui lui est (sont) confié(s).
- Ne rien modifier à un costume sans l'avis des intervenants.
- Rendre les costumes lavés suivant les consignes données et aux dates prévues.
- Prendre soin des accessoires qui y sont rattachés. La préparation des accessoires est à la charge de chacun, lors des répétitions et des spectacles.
- 

---

**Initiales des signataires :**

Nous demanderons une aide dans l'année aux parents et aux participants pour la confection et fabrication des décors, costumes et accessoires. Des temps seront organisés à cet effet si besoin. Il est important que parents et jeunes participent et s'impliquent le plus possible pour la réussite du projet.

## **D/ Droit à l'image**

Le participant (et ses parents pour les mineurs) autorise l'association « Les Petites Fripouilles » à utiliser l'image de l'élève sur tous supports (Photos, site internet, affiche, pub, vidéo, DVD, CD, etc) pour la communication du spectacle et de l'atelier. **Une autorisation devra être signée à cet effet.**

### **Fournitures à prévoir dès septembre :**

- Un lutin d'une vingtaine de vues
- Un cahier et des stylos.

## **E/ SEANCES**

**Lieux :** Salle des fêtes ou salle Gaston Taurin (selon les dispo des salles)

Le calendrier fourni en début d'année n'est pas figé. Il est possible que certaines séances soient annulées ou déplacées en fonction des besoins, des disponibilités ou des impératifs de nos intervenants.

## **ATTENTION - IMPORTANT**

**Les intervenants se dégagent de toute responsabilité en ce qui concerne les disparitions éventuelles d'objets personnels (bijoux, montres, argent, téléphone portable...).**

**L'association en concertation avec l'intervenant et les représentants de la commune se réserve le droit de mettre un terme à la participation aux ateliers d'un jeune si celui-ci ne respecte pas les règles évoquées dans ce contrat moral.**

Fait en deux exemplaires le 1er Septembre à Brionne

